



DEC191787DR11

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPS2966 intitulée ULISSE
(Unité de Logistique Internationale- Service et Soutien aux Expériences)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC170960DAJ en date du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017

Vu la décision n° DEC180336DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme PARET délégué régional pour la circonscription Alpes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UPS2966 intitulée ULISSE sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

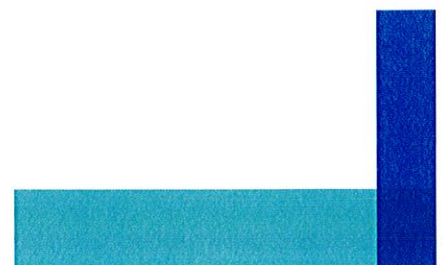
Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} août 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 02 juillet 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme PARET



Annexe DEC191787DR11
Tarification 2019 de l'UPS2966 ULISSE (Unité de Logistique Internationale- Service et Soutien aux
Expériences)

Nature des prestations	Tarif Interne (applicable aux clients internes*)
EXPRESS	48%
PRESTATIONS DE TRANSPORT	20%
DEMENAGEMENT	1,5%

Fonctionnement de la tarification : un pourcentage sera appliqué à la prestation demandée afin de couvrir les frais engendrés par l'unité ULISSE.

*Clients Internes : Etablissement de l'Enseignement Supérieur de la recherche avec une tutelle CNRS (exemple : UMR, UPR, FR, GDR...)

